



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14	L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Conseillers présents 13	
Quorum 8	

Affiché le : 26.09.2024

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Marie-Claude PIERRE, Christelle BEAUDOUIN, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT et Mickaël DELAHAYE.

Absents excusés : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2024
2. Ressources humaines : Protection sociale complémentaire
3. Mayenne communauté : Audit énergétique
4. Travaux de voirie
5. Atelier relais
6. Logements communaux : Gratuité ou réduction sur loyer
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 29 août 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 29 août 2024.

2- Ressources humaines : Protection sociale ou complémentaire

Christelle BEAUDOUIN, Adjointe au Maire, informe le conseil qu'il est obligatoire pour les collectivités territoriales de contribuer financièrement, au minimum 50 % de la cotisation, à la prévoyance de tous ses agents communaux à partir 1^{er} janvier 2025. A ce jour, les agents financent eux-mêmes cette prévoyance sans obligation d'adhésion.

Christelle BEAUDOUIN présente au conseil les tarifs négociés du centre de gestion ainsi que les tarifs actuels des différentes solutions possibles.

Le sujet est remis au prochain conseil dans l'attente de plus d'information sur les évolutions de taux du contrat qui existe actuellement.

3- Mayenne communauté : Audit énergétique

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que les communes membres de Mayenne Communauté sont propriétaires de logements dont certains sont susceptibles de faire l'objet de travaux, notamment des travaux de rénovation énergétique. La réalisation d'un audit énergétique permet de donner une visibilité sur l'état du bâtiment et de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie.

Suite à la volonté exprimée de certains élus de Mayenne Communauté de recourir à une commande groupée pour la réalisation d'audits énergétiques sur les logements de leur parc communal, les communes ont été invitées à manifester leur souhait de participer à ce groupement de commandes qui serait établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique.

A ce jour, 12 communes ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement, dont Commer, lequel permettra d'obtenir une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité. En outre, le choix du titulaire sera effectué par la Commission d'attribution des marchés de Mayenne Communauté.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commandes concernant la réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté ;
- **Autorise** Mickaël Delahaye à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;
- **Autorise** Mickaël Delahaye ou son délégataire compétent à signer et exécuter les commandes issues de cet accord cadre et concernant la Ville de Mayenne avec l'attributaire retenu ainsi que les pièces s'y rapportant.

4- Travaux de voirie

Daniel Gérard, Adjoint au Maire, informe le conseil que 3 entreprises ont été sollicitées pour des travaux de voirie (enrobé voiries et trottoirs) au niveau des lotissement des Forges, lotissement de la Ceriselaie et lotissement des Peupliers.

L'entreprise STPO n'a pas répondu et l'entreprise Chapron ne fait pas de monocouche.

La société Côté extérieur propose un devis de 23 808,10 € HT pour des réfections qui intègrent des solutions en monocouches et bicouches selon l'état de dégradation des trottoirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Côté extérieur d'un montant total de 23 808,10 € HT.

5- Atelier relais

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que cet atelier sera loué en partie à un commerçant (Mr Pierre Valentin) qui s'installe à son compte, pour un bail précaire d'un an reconductible à partir du 1^{er} octobre 2024 pour un montant de 4€ HT du m². Les frais de bail sont à la charge du locataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée (Marie-Claude Pierre n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle), valide la location d'une partie de cet atelier en bail précaire d'un an reconductible à partir du 1^{er} octobre 2024 pour un montant de 4€ HT du m². Les frais de bail sont à la charge du locataire.

6- Logements communaux : Gratuité ou réduction sur loyer

Stéphane Manceau, Conseiller municipal délégué, informe le conseil que des locataires ont réalisé quelques embellissements dans leur logement communal au 41 rue des tisserands et au 1 rue des Tisserands.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la gratuité d'un loyer pour le locataire du logement sis 41 rue des Tisserands et un demi-loyer pour le locataire du logement sis 1 rue des Tisserands représentant globalement les frais engagés par les locataires pour ces embellissements.

7- Questions diverses

❖ *Ombrières*

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil de l'avancée de la mise en place d'une ombrière photovoltaïque (structure artificielle équipée de panneaux photovoltaïques qui a pour double fonction de procurer de l'ombre et de produire de l'énergie électrique) à côté de la future

salle polyvalente suite à la rencontre avec les riverains les plus proches. La SEM TE53 devra travailler sur une solution qui sera présentée aux riverains proches pour avis consultatifs

❖ **Lieu-dit « Rouillon »**

Suite aux opérations de remembrement en lien avec les travaux de la 2x2 voies Laval Mayenne, la commission d'aménagement foncier soumet une proposition de délibération au conseil municipal. Monsieur Portier, présent dans le public, concerné par ce dossier, est autorisé à prendre la parole pour apporter les compléments d'informations qu'il juge utile. Le conseil municipal ne délibère pas sur le sujet proposé et attend la prochaine commission où son avis reste consultatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne délibère pas sur le sujet soumis par la commission d'aménagement foncier.

❖ **Projet « Cette Famille » : raccordement EDF**

Christelle BEAUDOUIN, Adjointe au Maire, présente au conseil les propositions tarifaires d'Enedis pour les demandes de raccordement au réseau électrique des deux maisons du projet « Cette Famille » qui sont les suivantes :

- 3B RUE DU STADE MAISON 1 : 1385,28 € TTC
- 3C RUE DU STADE MAISON 2 : 1385,28 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les deux devis d'Enedis :

- 3B rue du Stade maison 1 pour 1 385,28 € TTC
- 3C rue du Stade maison 2 pour 1 385,28 € TTC.

❖ **Annexe de chemin rural de 108m² : possibilité d'achat de Mr Cornu (partie de voie communale avec une desserte unique entre les terrains de Mr Cornu)**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que Mr Cornu souhaite potentiellement acquérir une annexe de chemin communal à l'entrée de son terrain d'une surface de 108m² (partie de chemin communal qui n'a pas d'autres dessertes que la propriété de Mr Cornu). Les élus, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur cette possibilité moyennant que tous les frais (bornages, actes et autres) soient à la charge du demandeur.

❖ **Terre végétale**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que des administrés souhaitent acheter de la terre végétale communale.

Le conseil municipal décide que la terre végétale communale soit conservée pour les projets communaux. Aussi, l'ouverture à la vente générerait des problématiques du fait d'une demande supérieure aux stocks disponibles sur la commune.

❖ **Congrès des maires**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que le congrès des Maires, se déroule du 19 au 21 novembre 2024. Si des conseillers souhaitent y participer ils doivent s'inscrire à l'avance.

❖ **Dates conseils municipaux**

- Jeudi 15 octobre 2024
- Jeudi 14 novembre 2024
- Jeudi 19 décembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

